



Centre d'Approvisionnement – Fredericton
301, promenade Bishop
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

29 juillet 2020

F5211-200189

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

TITRE : Navire de pêche, capitaine et équipage requis pour la capture de requins et la recherche par marquage

PAC :

L'objectif de ce préavis d'adjudication de contrat (PAC) est de signaler l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour l'obtention de ces services à Blue Shark Fishing Charters, au 65, Morningfield Lane, Dartmouth (Nouvelle-Écosse), B2W 0J6.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé des capacités pendant la période d'affichage du PAC et prouvent ainsi qu'ils satisfont aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera un processus d'appel d'offres complet en ayant recours au Service électronique d'appels d'offres du gouvernement ou encore à la méthode traditionnelle avant d'octroyer le contrat en question.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera attribué au fournisseur présélectionné.

INTRODUCTION :

Il n'existe actuellement aucune pêche dirigée des espèces de requins pélagiques dans le Canada atlantique. La principale méthode utilisée pour obtenir des renseignements sur ces populations consiste à mettre en place des programmes de marquage à l'aide d'une technologie acoustique ou utilisant des étiquettes émettrices ou des étiquettes-aiguillons. Les données sont utilisées pour répondre aux obligations relatives aux prises accessoires dans le cadre des processus nationaux et internationaux de gestion des pêches.

OBJECTIFS :

L'objectif du contrat est de poser des étiquettes sur des requins bleus, des maraîches, des requins-taupes bleus, des requins-pèlerins et des requins blancs. Ces travaux peuvent impliquer la pêche à la canne et au moulinet dans des endroits et à des périodes de l'année où des espèces particulières sont susceptibles d'être rencontrées, ou peuvent impliquer le marquage opportuniste d'animaux nageant librement.

EXIGENCES RELATIVES AUX TRAVAUX :

L'entrepreneur fournira un navire doté d'un espace de travail dans la timonerie pour l'installation des ordinateurs scientifiques et de l'équipement. Le navire doit disposer d'une plateforme au niveau de l'eau et d'une porte de pont située à l'arrière pour permettre la manipulation en toute sécurité des requins vivants. Le scientifique responsable et au moins un autre membre du

personnel scientifique seront à bord pendant tous les jours de mer. Le navire doit disposer de couchettes pour un minimum de quatre personnes, dont la suffisance sera déterminée grâce à une inspection menée par le scientifique responsable de Pêches et Océans Canada (MPO).

TÂCHES ET PRODUITS LIVRABLES :

Le travail à accomplir lors de chaque jour de mer sera considéré comme ayant été achevé à condition que 1) tous les efforts raisonnables aient été déployés pour attirer et capturer en toute sécurité les espèces de requins ciblées, et que 2) toutes les données aient été enregistrées, le succès de la consignation des données étant déterminé par le scientifique responsable du MPO. Les données à recueillir comprennent ce qui suit :

- Un journal électronique de la trajectoire du navire.
- La profondeur, la température et les observations sur l'état de la mer.
- L'identification des espèces, le type d'étiquette et le numéro de série, le sexe et la mesure de la longueur des animaux capturés.

Remarque : Une journée de travail type peut durer de 8 à 12 heures alors que le navire est en mer pour une période allant jusqu'à 12 jours. Les heures de départ et la durée en mer dépendront des conditions météorologiques, des cycles de marée et de l'état de la mer, et seront à la discrétion de l'entrepreneur.

RESSOURCES ET NIVEAU D'EFFORT :

Navire

- Le navire doit être conçu pour permettre la réalisation d'activités de pêche à la canne et au moulinet en affrètement, avec suffisamment d'espace pour que deux cannes puissent être utilisées simultanément.
- Le navire doit être fait de fibre de verre, de bois ou d'acier et avoir une longueur hors tout supérieure à 10,6 mètres (35 pieds).
- Tout au long de la période où il sera en attente, le navire devra être muni de tous les certificats d'inspection, équipements et appareils de sauvetage exigés par la *Loi sur la marine marchande du Canada* et les règlements afférents.
- Le navire doit être muni d'un équipement de pêche capable de capturer des animaux de plus de 318 kilogrammes (700 livres).
- Le navire doit être muni de l'équipement nécessaire pour attirer les requins.
- Le navire doit être équipé d'un GPS différentiel et d'un traceur, d'une radio VHF SMDSM approuvée par Transports Canada, d'un ou de plusieurs échosondeurs, d'un radar et d'un téléphone cellulaire.
- Le navire doit être équipé d'un éclairage acceptable pour que des travaux puissent être effectués sur le pont de nuit de façon efficace et en toute sécurité.
- Le navire doit avoir un espace sécuritaire et libre sur le pont de travail (aucun rouleau ni aucune écoutille en saillie).
- Le navire doit être équipé d'installations sanitaires adéquates et privées (toilette avec chasse d'eau, lavabo et porte complète verrouillable).
- Pendant la durée du contrat, l'équipe sera composée d'au moins un capitaine et un officier de pont.

Exigences relatives au capitaine

- Expérience notable (au moins 10 ans) de la pêche et de la manipulation de grands requins vivants.
- Expérience de la conduite de travaux scientifiques liés aux espèces en péril, et notamment au requin blanc et à la maraîche.
- Expérience de la réalisation de travaux scientifiques, notamment en ce qui a trait au marquage.
- Expérience de la manipulation sûre et efficace d'engins de pêche au requin.
- Exploitation sûre et efficace du navire.
- Coordination des provisions pour le navire.
- Collaboration étroite avec le scientifique responsable afin d'établir le plan de travail pour chaque jour ou chaque voyage.

Exigences relatives à l'équipage

- Expérience de la manipulation sûre et efficace de grands requins vivants.
- Expérience de la pêche au requin lors d'activités d'affrètement.
- Aide aux procédures d'échantillonnage conformément aux directives du scientifique responsable.
- Aide à l'identification et à la mesure des prises accessoires.

Pendant la période visée par le contrat, le navire et l'équipage doivent être prêts à prendre la mer à partir de la région de Halifax avec un préavis de 72 heures.

Le navire et l'équipage doivent être en mesure de demeurer en mer pour des périodes pouvant aller jusqu'à 12 jours, sans dépasser 300 heures.

CRITERES OBLIGATOIRE:

01. Le fournisseur doit avoir au moins 10 ans d'expérience en tant qu'opérateur de navire affrété de pêche au requin capable de manipuler de grands requins vivants.

02. Le fournisseur doit avoir effectué au moins deux saisons de travail sur le terrain dans le cadre de projets scientifiques sur le requin blanc et la maraîche.

03. Le fournisseur doit prouver qu'il a marqué un minimum de 2 000 requins en fournissant les données de marquage associées.

04. La capacité du navire à prendre la mer à partir de la région de Halifax en août, septembre et octobre 2020.

VALEUR ESTIMATIVE :

La valeur totale du contrat ne doit pas dépasser 46 000,00 \$ (taxes applicables en sus) pour la période ferme allant de l'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2021. Chaque année optionnelle subséquente est estimée à 46 000,00 \$ (chacune).

APPLICABILITÉ DE L'ACCORD COMMERCIAL ET AUTRES OBLIGATIONS :

Aucun accord commercial ne s'applique. Exemption de l'ALÉNA des services des sciences de pêches - Affrètement de bateau

EXCEPTOIN AU RÈGLEMENT SUR LES MARCHÉS DE L'ÉTAT ET MOTIFS JUSTIFIANT LE RECOURS À L'APPEL D'OFFRES RESTREINT :

Les exigences en matière de politique suivantes s'appliquent au processus de préavis d'adjudication de contrat (PAC) :

Exceptions applicables aux appels d'offres en vertu du Règlement sur les marchés de l'État (RME) (article 6) :

Selon l'article 10.2.1 et l'article 6 (d), une seule personne ou une seule société peut exécuter le travail; la règle s'applique à ce PAC pour les raisons suivantes :

–les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule société.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Aucune propriété intellectuelle ne sera créée dans le cadre de ce contrat.

DURÉE DU CONTRAT :

Le contrat sera en vigueur à compter de sa date d'attribution jusqu'au 31 mars 2021. Le contrat sera assorti de deux années facultatives chacune d'une durée d'un an, qui seront appliquées à la discrétion du MPO.

Période ferme : à partir de l'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2021

Année d'option 1 : du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Année d'option 2 : du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

DROIT DU FOURNISSEUR DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS :

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans la présente **doivent présenter par écrit un énoncé de capacités à l'agent de négociation des marchés dont le nom est indiqué dans le présent préavis, à la date de clôture au plus tard. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur satisfait aux exigences publiées.**

DATE DE CLÔTURE POUR LA SOUMISSION DES ÉNONCÉS DE CAPACITÉS :

Le 13 août 2020 à 14 h (HAA)

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Jean-Pierre deVink - DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca

Agent des marchés - Services des marchés

Centre d'approvisionnement – Fredericton

Téléphone : (506) 452-4065